



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Culturelles

Vise: C. GIRAN

Affaire suivie par: Rémy KERTENIAN

DECISION N°2024/DAC001

DECISION MUNICIPALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023/359/S du 3 mai 2023 autorisant Madame Josée MASSI, Maire de Toulon à signer les décisions intervenant en application des dispositions tirées de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023/362/S du 3 mai 2023 portant délégation au titre de l'article L.2122-22 du CGCT pour les marchés et accords-cadres,

VU l'arrêté municipal n°23/AR53 du 3 mai 2023 donnant délégation à M Yann TAINGUY pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour un montant inférieur à 25 000 € HT et ce pour les affaires se rapportant aux domaines de compétences visés dans son arrêté de délégation de fonction,

CONSIDERANT que la Ville de Toulon a été informée d'une vente aux enchères en ligne organisée du 15 au 27 juin 2024 par l'Agence Sotheby's France-Paris, au cours de laquelle sera mis en vente un ensemble d'environ 415 aquarelles originales pour le jardin botanique de la Marine de Toulon (1794-1827),

CONSIDERANT que cette acquisition par la Ville présente un intérêt patrimonial certain,

DECIDE :

Article 1 : La Ville de Toulon est autorisée à participer à la vente aux enchères en ligne organisée du 15 au 27 juin 2024 par l'Agence Sotheby's France-Paris afin de procéder à l'acquisition de l'ensemble d'aquarelles susvisées ;

Article 2 : Dans le cadre de sa participation à cette vente aux enchères, la Ville de Toulon pourra enchérir sur le lot précité pour un montant maximum de 25 000 euros hors frais et taxes,

Article 3 : Il est donné mandat à Monsieur Rémy KERTENIAN, Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Toulon, pour enchérir au nom de la Ville dans les conditions fixées par la présente décision,

Article 4 : La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN HOTEL DE VILLE, LE 24/06/2024

Yann TAINGUY
Adjoint au Maire de Toulon

Transmis au Contrôle de légalité le 26 JUN 2024

Publié le 26 JUN 2024



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION N.2024/DAC/001 - Autorisation pour la Ville de Toulon de participer à la vente aux enchères en ligne organisée du 15 au 27 juin 2024 par l'Agence Sotheby's France-Paris afin de procéder à l'acquisition d'un ensemble d'environ 415 aquarelles originales

Date de transmission de l'acte : 26/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 26/06/2024

Numéro de l'acte : 2024DAC001 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240626-2024DAC001-AR

Date de décision : 26/06/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes